**Groupe Siparex : SIGEFI Private Equity et ses 5 filiales**

**Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d’engagement**

1. Actifs et activités

1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

1.1.1. Classes d'actifs considérées

3 milliards d'actifs sous gestion (page d’accueil du site web du Groupe : www.siparex.com)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Classes, fonds, poches** | **Montant des encours** | **Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus** |
| **Capital-investissement** | 2 540 M€ | 84% |
| **Dette Privée** | 470 M€ | 16% |

1.1.2. Activités considérées

100% des activités sous gestion du groupe.

1.1.3. Tableau des analyses climat

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Classes, fonds, poches*** | ***Risque / Opportunité  physique*** | ***Risque / Opportunité  de transition*** | ***Alignement*** | ***Estimation d'impact  (émetteur)*** | ***Estimation d'impact  (entité)*** |
| Capital-investissement Fonds article 6 SFDR | nc | nc | nc | nc | nc |
| Private debt Fonds article 6 SFDR | nc | nc | nc | nc | nc |
| Capital-investissement (Fonds article 8 SFDR) | Analyse de matérialité à l'entrée  SWOT ESG & Climat | Analyse de matérialité à l'entrée  SWOT ESG & Climat | SBT le cas échéant | Réduction de l'intensité carbone (Scope 1 et 2 + Scope 3 le cas échéant) | Réduction de l'intensité carbone (Scope 1 et 2 + Scope 3 le cas échéant) |
| TiLT Capital Fund 1 (Fonds article 9 SFDR avec objectif environnemental) | Analyse de matérialité à l'entrée  SWOT ESG & Climat | Analyse de matérialité à l'entrée  SWOT ESG & Climat | SB2A a minima  Taxinomie | Réduire / éviter les émissions de GES | Réduire / éviter les émissions de GES |
| Mutuelles Impact (Fonds article 9 SFDR avec objectif social) | Analyse de matérialité à l'entrée  SWOT ESG & Climat | Analyse de matérialité à l'entrée  SWOT ESG & Climat | nc | Réduction de l'intensité carbone (Scope 1 et 2 + 3 le cas échéant) | Réduction de l'intensité carbone (Scope 1 et 2 + 3 le cas échéant) |

ESG acronyme de « Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance », couramment employé pour désigner les dimensions extra-financières des activités de capital-investissement.

GES acronyme de « Gaz à effet de serre ».

SBT acronyme de « Science Based Targets ».

SB2A acronyme de « Science Based 2°C Alignment method ».

1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Classes, fonds, poches** | **Description** | **Montant** | **Poids** |
| Fonds article 8 SFDR + Fonds Mutuelles Impact article 9 SFDR à objectif social | Bilan carbone et suivi annuel  de l'intensité carbone de l'activité Plan de réduction de l'intensité carbone | 1 100 M€ | 37% |
| TiLT Capital Fund 1 (Fonds article 9 SFDR à objectif environnemental) | L'objectif d'investissement du Fonds est de décarboner le système énergétique tout en maintenant le coût de la transition au plus bas | 150 M€ | 5% |
| **Total** |  | 1 250 M€ | 42% |

1.3. Part verte taxonomique et part fossile (anticipation réglementaire)

1.3.1. Part taxonomique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Classes, fonds, poches** | **Part taxonomique** | **Part fossile (29 LEC)** |
| TiLT Capital Fund 1 (Fonds article 9 SFDR à objectif environnemental) | *> 60%* | *0%* |
| Autres véhicules sous gestion | *<10%* | *0%* |

**2. Gouvernance des enjeux climatiques**

2.1 Supervision

2.1.1 Instance responsable de la supervision

La définition et la supervision de la stratégie ESG du Groupe Siparex dépend directement du Comité Exécutif, organe de gouvernance stratégique du Groupe Siparex. Sa mise en œuvre repose à la fois sur une Equipe ESG, non spécifique au climat, animée par un ESG Manager ainsi que sur la mobilisation des équipes d’investissement.

2.1.2 Intégration du climat aux décisions et objectifs conventionnels

La stratégie Climat du Groupe Siparex s’articule autour des initiatives suivantes :

* Adhésion en 2020 et participation active à l’Initiative Climat International, soutenue par les Principes d’Investissement Responsable de l’ONU (UN PRI), visant à mobiliser l’industrie du Capital-investissement pour contribuer à l’objectif de l’Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 2°C.
* Rapprochement en 2021 avec la société de gestion TiLT Capital Partners, premier fonds de capital croissance dédié au financement des PME et ETI françaises et européennes de la transition énergétique (entreprises de l’efficacité énergétique, de la production à la consommation, en passant par les réseaux).
* Formalisation en 2022 d’une politique RSE (document interne à ce stade) fixant comme priorité notamment la lutte contre le réchauffement climatique. La mise en œuvre de la stratégie Climat recouvre les 3 dimensions suivantes :
  1. Sociétés de gestion :
     + Feuille de route RSE avec un volet Climat comprenant la réalisation du bilan carbone scope 1 et 2 et une démarche de labélisation BCorp pour les 5 sociétés de gestion du Groupe.
     + Prise en compte des enjeux climatiques et intégration d’objectifs climat dans la structuration de l’ensemble de nos nouveaux véhicules d’investissement.
  2. Équipes de gestion :
     + Programme de formation aux enjeux du changement climatique pour l’ensemble des collaborateurs du Groupe prévu en 2022.
     + Mise à disposition d’outils d’analyse de la matérialité des enjeux climatiques.
     + Référencement d’experts du bilan carbone, de la définition et de la mise en œuvre de trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES » ci-après).
     + Au cas par cas, en fonction des attentes des investisseurs et de la typologie des véhicules d’investissement, conditionnement d’une part significative du bonus de surperformance (jusqu’à 50%) à l’atteinte d’objectifs ESG et Climat.
  3. Entreprises en portefeuille :
     + Programme de conseil et d’accompagnement à tarif négocié à l’attention des entreprises en portefeuilles du Groupe pour la réalisation d’un bilan carbone et la définition d’une stratégie de réduction des émissions de GES (« Carbon Footprint Program »).
     + Outil de suivi annuel de l’empreinte carbone scope 1 et 2 mis à disposition des entreprises en portefeuille.
     + Au cas par cas, conditionnement du bonus de surperformance à l’atteinte d’objectifs de réduction sinon de maîtrise des émissions de GES.
     + Au cas par cas, dans le cadre de nos activités de dette privée, ajustement du taux d’intérêt en fonction de l’atteinte d’objectifs climat.

Le suivi de la mise en œuvre de la politique climat du Groupe est placé sous la responsabilité du Comité Exécutif et plus spécifiquement de la Directrice des Opérations (« Chief Operating Officer » ou « COO » ci-après).

2.2. Préparation et suivi

2.2.1 Comités internes dédiés au climat

* Un Comité ESG ad hoc, non spécifique au climat, composé d’une dizaine de membres, réunissant notamment 3 membres du Comité Exécutif dont la COO, l’ESG Manager, 1 membre de l’équipe TiLT Capital Partners, 1 membre de l’équipe Impact investing de Siparex. Ce Comité se réunit a minima une fois par trimestre et est présidé par la COO de Siparex. Il participe au renforcement de la stratégie Climat du Groupe et a vocation à co-construire des solutions opérationnelles aux enjeux de la lutte contre le changement climatique.
* Par essence, les fonds intégrant désormais des objectifs climat (a minima des objectifs de moyens), le Directoire de chaque activité d’investissement, en vertu de sa responsabilité règlementaire dans la mise en œuvre de la politique d’investissement des véhicules d’investissement sous gestion (également nommé « fonds » ci-après).

2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat

L’ensemble de nos véhicules d’investissement positionnés sous l’article 8 ou l’article 9 au sens de la règlementation européenne « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (« SFDR ci-après) réalisent un diagnostic ESG et Climat lors de l’investissement. Ce dernier permet de définir des objectifs ESG & Climat pour chacune des entreprises investies ; avec a minima des objectifs de moyens comme la réalisation d’un bilan carbone complet (scope 1, 2 et 3) jusqu’à la formalisation d’une trajectoire de réduction des émissions de GES alignée avec les accords de Paris.

Nous suivons les impacts ESG et Climat de nos entreprises en portefeuille via un questionnaire ESG et Climat annuel mis à disposition via une interface web dédiée (Platform by Reporting21, solution SaaS de reporting ESG éditée par SIRSA). Cet outil assure également le suivi annuel de l’empreinte carbone (scope 1 et 2) des entreprises en portefeuilles du Groupe Siparex le cas échéant via les déclarations de consommation annuelle d’énergies.

L’équipe ESG et l’Operating Team assurent de concert le suivi des chantiers ESG & Climat. L’équipe ESG accompagne principalement à date les équipes d’investissement dans la mise en œuvre de la politique ESG et Climat de leurs fonds. L’Operating Team accompagne principalement à date les entreprises en portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie RSE ; à commencer par la lutte contre le changement climatique.

2.2.3 Relations organisationnelles

* L’équipe ESG et l’Operating Team ont pour référent hiérarchique la COO de Siparex (cf. ci-dessus).
* La COO de Siparex est responsable devant le Comité Exécutif de la politique ESG et Climat du Groupe.
* La responsabilité in fine de la politique ESG et Climat du Groupe revient au Comité Exécutif et par voie de conséquence au Président du Groupe.
* La Direction de la Conformité et du Contrôle Interne a la responsabilité de la conformité des pratiques du Groupe en matière ESG et Climat au regard du cadre règlementaire et déontologique.

2.3. Direction

2.3.1 Instances de Direction

Le Conseil de Surveillance est informé a minima annuellement des sujets ESG et Climat (partage de la feuille de route et suivi de l’avancement des actions).

Le Comité Exécutif est informé a minima semestriellement sinon trimestriellement du rythme de la mise en œuvre de la stratégie ESG et Climat.

Les Directoires d’activité suivent l’application opérationnelle de la stratégie ESG et Climat de leurs fonds sous gestion a minima à chaque investissement réalisé sinon mensuellement.

2.3.2 Politique de rémunération liée au climat

Au cas par cas, en fonction des attentes des investisseurs et de la typologie des véhicules d’investissement, conditionnement d’une part significative du bonus de surperformance (jusqu’à 50%) à l’atteinte d’objectifs ESG et Climat.

2.4. Gestion des risques climatiques

2.4.1 Comité de gestion des risques liés au climat

Les Directoires d’activité ont la responsabilité de la gestion des risques des fonds sous gestion, risques ESG et Climat compris. Ils s’appuient sur l’équipe ESG du Groupe Siparex pour prendre en compte dans leur décision d’investissement les risques ESG (analyses de la double matérialité) ainsi que sur des expertises externes, le cas échéant spécialistes des enjeux climatiques.

2.4.2 Processus de gestion des risques

* Analyses SWOT ESG et Climat (y compris l’évaluation des risques physiques et de transition liés au changement climatique)
* Analyses qualitatives de la matérialité des enjeux climatiques
* Définition et suivi d’un plan d’actions Climat entreprise par entreprise
* Programme et ressources dédiés à l’accompagnement des entreprises en portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie Climat

2.5. Adhésions

2.5.1 Initiatives climatiques

Siparex est signataire des UN PRI, de l’Initiative Climat International et de la Charte d’Engagement des investisseurs pour la croissance portée par France Invest.

2.5.2 Groupe de travail

Siparex participe à plusieurs groupes de travail et de réflexion sur la lutte contre le réchauffement climatique et les enjeux liés au changement climatique ; à commencer par i) les Commissions Sustainability et Transition Ecologique de France Invest, ii) la Task Force sur le prix du carbone, iii) l’Initiative Climat International.

**3. Stratégie climat**

3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

3.1.1 Cadre de mise en œuvre et engagements climatiques

Siparex communique sa politique d’investissement responsable directement sur son site web (<https://www.siparex.com/wp-content/uploads/2020/01/Charte-ESG_GroupeSiparex_janv2020.pdf>), sans volet spécifique sur le climat à ce stade.

En complément de la stratégie Climat du Groupe détaillée au 2.1.2 ci-dessus, Siparex s’applique i) à développer des véhicules d’investissement dits article 9 au sens de SFDR à impacts positifs sur le Climat et ii) à inclure des engagements climatiques dans la politique de gestion des véhicules d’investissement dits article 8 au sens de SFDR :

* Exclusions sectorielles, à commencer par les entreprises exerçant des activités préjudiciables à l'environnement (en ce inclus toute entreprise réalisant plus de 10% de son chiffre d’affaires au travers d’activités liées au charbon, telles que, notamment, l’extraction du charbon ou de la production d’électricité par centrale au charbon).
* Une priorité d’accompagnement opérationnel et stratégique donnée à la décarbonation dans la politique d’investissement.
* Inclusion d’objectifs de moyens (et de résultat le cas échéant) de lutte contre le changement climatique dans les bonus de surperformance.

3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

* Bilan carbone des sociétés de gestion du Groupe (en cours)
* Actions de réduction de l’empreinte carbone des sociétés de gestion du Groupe (Plan d’actions à venir)
* Plan d’actions sur le scope 3 et plus particulièrement l’empreinte carbone des entreprises en portefeuille du Groupe (>99% de l’empreinte carbone scope 1, 2 et 3 du Groupe Siparex) :
  + Comme indiqué au 3.1.1, lancement de véhicules d’investissement dits article 9 au sens de SFDR avec pour objectif environnemental la réduction des émissions de GES en cohérence avec les objectifs de l’Accord de Paris.
  + Lancement de véhicules d’investissement dits article 8 au sens de SFDR avec les caractéristiques suivantes :
    - Politique d’exclusion sectorielle visant les activités préjudiciables à l'environnement.
    - Engagements ESG et Climat en matière de processus, d’outils et d’initiatives visant à mesurer l’empreinte carbone et à maximiser la réduction des émissions de GES ; à commencer par i) la réalisation d’un diagnostic ESG et Climat lors de l’investissement (analyse de double matérialité et des incidences négatives), ii) la réalisation d’un bilan carbone complet à l’investissement, iii) la définition d’une stratégie de décarbonation centrée sur les principaux postes d’émissions du scope 1 et 2, iv) la définition d’objectifs à moyen terme de réduction du scope 3, v) le suivi annuel du bilan carbone scope 1 et 2 ainsi que de l’intensité carbone de l’activité.
    - La mise à disposition d’expertises, de réseaux et de moyens d’accompagnement stratégiques et opérationnels dédiés à la mise en œuvre des stratégies de décarbonation des entreprises en portefeuille.

3.1.3 Plans d'amélioration continue

A court terme

* Formation de l’ensemble des collaborateurs aux enjeux du changement climatique et de la mise en œuvre de la stratégie Climat du Groupe Siparex
* Bilan carbone des sociétés de gestion du Groupe Siparex
* Recrutement d’une ressource dédiée à la mise en œuvre de la stratégie Climat du Groupe Siparex au sein de l’Equipe ESG
* Renforcement des outils et moyens dédiés à la mise en œuvre des stratégies de décarbonation des entreprises en portefeuille (outil d’analyse de la matérialité des enjeux climatiques, référencement d’experts du bilan carbone et de la définition ainsi que de la mise en œuvre de trajectoires de réduction des émissions de GES)

A moyen terme

* Définition d’une trajectoire de réduction des émissions de GES en ligne avec l’Accord de Paris pour les sociétés de gestion du Groupe.
* Augmentation du nombre de véhicules d’investissement dits article 9 au sens de SFDR avec pour objectif environnemental la réduction des émissions de GES en cohérence avec les objectifs de l’Accord de Paris.

3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

3.2.2 Cadre de mise en œuvre

Explication

La hausse continue des émissions de GES due aux activités humaines et économiques est responsable de l’augmentation de la température et des changements climatiques. Le charbon joue un rôle central dans cet effet d’emballement climatique.

Siparex a mis en place dès 2020 une politique d’exclusion du secteur du charbon : « activités préjudiciables à l'environnement (en ce inclus toute entreprise réalisant plus de 10% de son chiffre d’affaires au travers d’activités liées au charbon, telles que, notamment, l’extraction du charbon ou de la production d’électricité par centrale au charbon) »

Application

Cette politique d’exclusion s’applique aux activités liées au charbon thermique ou métallurgique.

Périmètre

Cette politique d’exclusion s’applique en principe à tous les véhicules d’investissement créés par Siparex depuis 2020.

3.2.3 Seuils et suivi

Seuil

Plus de 10% du chiffre d’affaires de l’entreprise réalisé au travers d’activités liées au charbon.

Suivi

Un contrôle de l’application de notre politique d’exclusion des activités liées au charbon est effectué par la Direction Conformité et Contrôle Interne une fois par an en sus des alertes pre et post-trade.

**4. Construction d'une résilience à long terme**

4.1 Identification et intégration des risques et opportunités aux activités / produits / services

Notre politique ESG, non spécifique au climat, intègre les risques et opportunités ESG et Climat selon le principe de la double matérialité visé par la règlementation SFDR via la réalisation d’un diagnostic ESG et Climat lors de l’investissement.

4.1.2 Intégration

Le diagnostic ESG et Climat donne un point de référence sur lequel est bâti le plan d’actions RSE et Climat de l’entreprise investie. Le plan d’actions RSE et Climat fait l’objet d’un suivi a minima annuel.

**4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation**

4.3.1 Conclusions tirées de l'évaluation des risques & opportunités (Pilier II)

Démarche de progrès continue pour

* la société de gestion : Engagements ESG et Climat, Politique ESG et Climat, Produits développés, Evolution du modèle de gouvernance pour la gestion des enjeux ESG et Climat, Renforcement des moyens opérationnels et stratégiques dédiés à l’ESG et au Climat ;
* les équipes de gestion : Formation continue, Développement d’outils, de réseaux, d’expertises et de savoir-faire ESG et Climat spécifiques.

La stratégie ESG et Climat du Groupe Siparex est en renforcement permanent depuis 2017 tant sur le plan des engagements, des moyens humains et techniques et des savoir-faire.

4.3.2 Intégration des résultats de l'évaluation des risques (Pilier II) et de l'analyse d'alignement (Pilier III)

* Exclusions des activités liées au charbon.
* Renforcement de la politique RSE du Groupe Siparex avec l’inclusion de la décarbonation dans ses priorités d’impact.
* Développement de nouveaux véhicules innovants à impacts positifs sur le Climat.
* Formation des collaborateurs aux enjeux du changement climatique et de la mise en œuvre d’une stratégie de décarbonation.
* Renforcement des moyens humains et techniques dédiés à la lutte contre le changement climatique.
* Inclusion d’objectifs Climat dans les bonus de surperformance.

**5. Intégration du climat dans l'investissement**

5.1 Place du climat dans l'ESG

5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

Diagnostic ESG et Climat à l’investissement et suivi annuel de la performance ESG au moyen de questionnaires ESG, non spécifique au Climat.

5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

Le Climat est une dimension à part entière du diagnostic ESG et Climat. Au cas par cas, une opportunité d’investissement pourra être déclinée du fait des conclusions du diagnostic ESG et Climat.

5.2 Gestion déléguée

5.2.1 Cadre du mandat

Non applicable : Près de 90% des actifs gérés par le Groupe Siparex sont gérés hors cadre d’un mandat.

**6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat**

6.1 Exercice des droits de vote

6.1.1 Climat dans la politique de vote

La politique de vote du Groupe Siparex est disponible sur son site web ([www.siparex.com/wp-content/uploads/2019/09/SIPAREX-Proc%C3%A9dure-politique-de-vote.pdf](http://www.siparex.com/wp-content/uploads/2019/09/SIPAREX-Proc%C3%A9dure-politique-de-vote.pdf)).

Conformément à sa politique ESG, Siparex s’engage à promouvoir les meilleures pratiques en matière de lutte contre le changement climatique.

6.1.2 Bilan des votes liés au climat

Progression du nombre d’entreprises ayant réalisé un bilan carbone et / ou s’engageant à réduire l’intensité carbone de son activité au sein des portefeuilles gérés par le Groupe.

6.2 Engagement auprès des émetteurs

6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

Contribution systématique au sein des portefeuilles sous gestion à faire progresser nos participations dans leur démarche ESG et Climat tout au long de notre accompagnement :

* Analyse de la double matérialité à l’investissement dans le cadre du diagnostic ESG et Climat ;
* Plan d’actions ESG et Climat dans la foulée de l’investissement appuyé sur le diagnostic d’expert ;
* Suivi annuel de la démarche de progrès et des performances extra-financières ;
* Mise à disposition de moyens opérationnels et stratégiques.

6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement

Cf. rapport annuel ESG Groupe disponible sur le site web de Siparex (<https://www.siparex.com/wp-content/uploads/2022/07/180852_SIPAREX_RAPPORT-ESG_2021.pdf>)

**7. Développement d'une expertise interne**

7.1 Compétence et formation des équipes et des administrateurs

7.1.1 Equipes formées

Programme de formation de l’ensemble des collaborateurs du Groupe aux enjeux du changement climatique (« Fresque du Climat », atelier de 3h) prévu tout au long de l’année 2022 et complété par des interventions d’experts sur des thématiques clés du Climat.

7.1.2 Administrateurs

Société de gestion

Présence d’experts indépendants au Conseil de Surveillance de Siparex sensibles aux enjeux du changement climatique et de la mise en œuvre de la politique RSE du Groupe.

Entreprises en portefeuilles

Au cas par cas et aussi fréquemment que possible, recrutement d’administrateurs indépendants experts sinon sensibles aux enjeux du changement climatique et de la mise en œuvre d’une stratégie de décarbonation.

7.2 Efforts déployés

7.2.1. Ressources techniques

* Procédure et outil de diagnostic ESG et Climat à l’investissement
* Réseaux de conseils experts des analyses ESG et Climat
* Plateforme SaaS de suivi de la performance ESG et de l’empreinte carbone scope 1 et 2 des entreprises en portefeuilles
* Programme de conseil et d’accompagnement à tarif négocié à l’attention des entreprises en portefeuilles du Groupe pour la réalisation d’un bilan carbone et la définition d’une stratégie de réduction des émissions de GES (« 90 Days Carbon Footprint Program »).

7.2.2 Ressources humaines

* Chief Operating Officer responsable vis-à-vis du Comité Exécutif de la mise en œuvre de la stratégie ESG du Groupe
* Equipe ESG de 3 personnes (à temps partagé) animé par un ESG Manager
* Operating Team de 7 professionnels dont 4 mobilisés sur l’accompagnement opérationnel des entreprises des portefeuilles sur leur plan d’actions ESG et Climat
* Près de 60 professionnels de l’investissement

7.2.3 Ressources financières

Dépenses hors salaires des ressources humaines listées ci-dessus :

* Dépenses annuelles de l’ordre de 250 k€ par an pour la conduite des diagnostics ESG et Climat lors des investissements.
* Dépenses annuelles de l’ordre de 150 k€ par an pour le suivi de la performance ESG et l’évaluation de l’empreinte carbone scope 1 et 2.

7.3 Plans de développement

7.3.1 Compétences en développement

* Sensibilisation aux enjeux du changement climatique
* Formation au bilan carbone et à la définition d’une stratégie décarbonation

7.3.2 Renforcement des capacités internes

Recrutement d’une ressource dédiée à la mise en œuvre de la stratégie Climat du Groupe Siparex au sein de l’Equipe ESG

**Pilier II | Incidences sur les investissements : Analyse des risques & des opportunités climatiques**

**1. Identification**

1.1. Risques & opportunités identifiés

Siparex se base sur les travaux de l’Initiative Climat International dont il est signataire et membre actif.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Risques / Opportunités identifiés** | **Description et caractérisation** | **Périmètre associé** | **Description des canaux de transmission** | **Horizon de matérialisation** | **Indicateur utilisé  (le cas échéant)** |
| Règlementaires  et juridiques | Risques et opportunités liés à un changement politique ou règlementaire + Risques et opportunités liés à une hausse des plaintes et litiges en lien avec le changement climatique. | 100% | nc | Court et  moyen terme | nc |
| Physiques | Risques et opportunités résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques. | 100% | nc | Court et  moyen terme | Nc |
| De transition | Risques et opportunités résultant des effets de la mise en place d’un modèle économique bas-carbone. | 100% | nc | Court et  moyen terme | Nc |

1.1.3. Priorisation des risques identifiés

En fonction i) des conclusions de l’analyse de matérialité des risques climatiques réalisée lors du diagnostic ESG et Climat à l’investissement et ii) des analyses de matérialité des risques climatiques pour les entreprises en portefeuille.

1.2. Risques & Opportunités analysés

1.2.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

Diagnostic ESG et Climat à l’investissement réalisé par un conseil expert externe

Matrice d’analyse de la matérialité des enjeux climatiques pour les entreprises de nos portefeuilles

Volet Climat de la stratégie RSE des entreprises de nos portefeuilles

Engagements Climat des entreprises de nos portefeuilles

Définition d’une trajectoire de réduction des émissions de GES (SBT de préférence)

Empreinte carbone

* Emissions des GES en valeur absolue
* Emissions de CO2 directes et indirectes (scope 1, 2 et 3) en valeur absolue
* Intensité carbone de l’activité (scope 1 et 2)
* Bilan carbone réalisé il y a moins de 4 ans
* Consommations d’énergies
* Définition d’une trajectoire de réduction des émissions de GES (SBT de préférence)

1.2.2. Développement méthodologique

Renforcement des méthodologies existantes

**2. Explications propre à chaque risque / opportunité analysé.e**

2.1. Méthodes et indicateurs

2.1.1. Méthode / outil utilisé

Méthodologie recommandée par l’Initiative Climat International sur la base notamment des définitions des risques de la TCFD

2.1.2. Cadre de comparaison / scénarios utilisés

* Analyse de la matérialité des risques climatiques
* Bilan carbone scope 1, 2 et 3 sinon scope 1 et 2
* Identification des principaux postes d’émission
* Trajectoires SBT / SB2A autant que possible

2.1.3. Explication des choix

* Conclusions de l’analyse de matérialité
* Capacité du secteur et de l’entreprise à supporter une trajectoire SB2A

2.2. Données

2.2.1. Couvertures

100% des investissements réalisés par fonds dits article 8 et article 9 au sens de SFDR.

2.2.2. Données réelles

* Diagnostic ESG & Climat
* Reporting ESG annuel

2.2.3. Données estimées

Estimation de l’empreinte carbone scope 1 et 2 à partir des consommations d’énergie annuelles

**3. Impacts financiers et transparence sur les stress tests**

3.1. Impacts financiers estimés

3.1.1. Tableau des impacts financiers

Pas d’évaluation quantitative à date.

3.1.2. Explication des types d'impacts financiers estimés

Non applicable

**4. Plan d'amélioration continue**

4.2. Pistes d'amélioration

4.2.1. De la démarche

* Maîtrise des méthodes et des outils
* Taux de couverture et de pénétration de la démarche ESG et Climat ; à commencer par les programmes de conseil et d’accompagnement développés à l’attention des entreprises en portefeuilles du Groupe pour la réalisation d’un bilan carbone et la définition d’une stratégie de réduction des émissions de GES
* Taux d’atteinte des objectifs ESG et Climat

4.2.2. Méthodologiques

Recours systématique aux méthodologies basées sur la science d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris.

4.2.3. De couverture

Taux de couverture et de pénétration de la démarche ESG et Climat activité par activité

**Pilier III | Incidences des investissements : Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement**

**1. Identification**

1.3. Incidences analysées

1.3.2. Développement méthodologique

Développement d’un outil propriétaire d’analyse de l’éligibilité et de l’alignement des activités des entreprises en portefeuilles avec la taxinomie verte européenne.

**2. Emissions de GES induites par les investissements**

2.2. Explication des données

2.2.1. Couvertures

100% des investissements réalisés par fonds dits article 8 et article 9 au sens de SFDR.

2.2.1. Données réelles

Reporting ESG annuel

2.2.2. Données estimées

Estimation le cas échéant de l’empreinte carbone scope 1 et 2 à partir des consommations d’énergie annuelles

**3. Explications propre à chaque analyse d'alignement**

3.1. Méthodes et indicateurs

3.1.1. Méthode / outil utilisé

Méthode utilisée

Bilan carbone scope 1, 2 et 3 sinon estimation de l’empreinte carbone scope 1 et 2 à partir des consommations d’énergie réalisée par un consultant expert externe.

Description de l'application (au cas par cas)

* Trajectoire SBT de réduction des émissions de GES alignée sur un scénario 2°C a minima
* Trajectoire de réduction de l’intensité carbone de l’activité (feuille de route annuelle sur le scope 1 et 2 + objectif à moyen terme sur les principaux postes d’émissions du scope 3)

3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

SB2A autant que possible

3.1.3. Explication des choix

Cadre méthodologique opérationnel compatible avec la stratégie Climat de Siparex.

**3.2. Données**

3.2.1. Couvertures

100% des investissements réalisés par fonds dits article 8 et article 9 au sens de SFDR.

3.2.1. Données réelles

* Bilan carbone scope 1, 2 et 3
* Reporting ESG annuel

3.2.2. Données estimées

Estimation le cas échéant de l’empreinte carbone scope 1 et 2 à partir des consommations d’énergie annuelles

3.3. Résultats

3.3.1. Communication des résultats

Calculs en cours pour l’année 2021. Nous communiquerons les données disponibles en août 2022 à l’occasion de la publication de notre rapport annuel ESG Groupe 2021.

3.3.2. Explication des résultats

Non applicable.

**6. Plan d'amélioration continue**

6.1. Limites

6.1.1. De la démarche d'analyse

* Disponibilités de la donnée
* Ressources humaines et financières pour le déploiement de stratégies SBT au sein de chacune de nos entreprises en portefeuilles

6.1.2. Des méthodes utilisées

* Disponibilité des technologies de transition nécessaires à l’atteinte de l’objectif 2°C
* Couples rentabilité économique / transition énergétique et climatique à développer

6.1.3. De couverture

Difficultés à correctement évaluer le scope 3 dans les trajectoires de réduction des émissions de GES

6.2. Pistes d'amélioration

6.2.1. De la démarche

* Formation des équipes
* Développement d’outils et de programme d’accompagnement dédiés
* Mise en relation des entreprises des portefeuilles et de l’écosystème pour le développement de produits et services à faible intensité carbone

6.2.2. Méthodologiques

Démarche de formation et de prospection continue pour l’implémentation des meilleures pratiques mondiales en matière de lutte contre le changement climatique.

6.2.3. De couverture

Taux de couverture et de pénétration de la démarche ESG et Climat activité par activité

**Pilier IV | Transparence & Communication : Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients**

**1. Format et efforts de présentation de l'exercice**

1.1 Consolidation des informations relatives au climat

1.1.1 Forme du rapport

Les informations relatives au Climat sont présentées :

* dans le rapport annuel ESG du Groupe Siparex
* dans les rapports annuels ESG des Fonds gérés par le Groupe
* dans les reportings ESG et Climat spécifiques commandés par nos clients

1.1.2 Rapport par fonds

L’ensemble de nos fonds sous gestion dits article 8 et article 9 au sens de SFDR communiquent à leurs clients un rapport annuel ESG, non spécifique au Climat mais conforme aux exigences de la SFDR et de l’article 29 de la Loi Energie Climat.

Cela est également vrai pour l’ensemble des fonds sous gestion classifiés article 6 au sens de SFDR par défaut car créés entre 2011 et 2021.

1.2 Structure de publication des informations

1.2.1 Plan type

Le rapport annuel ESG 2021 du Groupe Siparex intégrant les dispositions de l’article 29 de la Loi Energie Climat sera publié sur le site web du Groupe Siparex en août 2021 ([www.siparex.com/investisseur-responsable](http://www.siparex.com/investisseur-responsable)).

1.2.2 Table de concordance

Non applicable

**2. Communication sur le climat**

2.1. Stratégie de communication (relative au climat)

2.2.1. Stratégie de communication

* Membre actif i) des Commissions Sustainability et Transition Ecologique de France Invest, ii) de la Task Force sur le prix du carbone, iii) de l’Initiative Climat International.
* Communication sur le site web du Groupe Siparex et sur les réseaux sociaux des engagements Climat du Groupe

2.2.2. Leviers de communication

* Membre actif i) des Commissions Sustainability et Transition Ecologique de France Invest, ii) de la Task Force sur le prix du carbone, iii) de l’Initiative Climat International.
* Communication sur le site web du Groupe Siparex et sur les réseaux sociaux des engagements Climat du Groupe

2.2. Conseils financiers sur les produits et services relatifs au climat

2.2.1. Relation client

* Prise en compte des enjeux climatiques et intégration d’objectifs climat dans la structuration de l’ensemble de nos nouveaux véhicules d’investissement.
* Programme de formation aux enjeux du changement climatique pour l’ensemble des collaborateurs du Groupe prévu en 2022.

2.2.2. Connaissance de la préférence des clients

* Prise en compte des enjeux climatiques et intégration d’objectifs climat dans la structuration de l’ensemble de nos nouveaux véhicules d’investissement.
* Mise en conformité de la documentation commerciale des produits nouveaux et du questionnaire d’adéquation avec la Directive MIF

2.2.3. Transparence des produits et services

* Conformité avec la règlementation SFDR et la position recommandation 2020-03 de l’AMF le cas échéant.
* Description précise dans la documentation marketing et la documentation précontractuelle de la stratégie Climat (moyens et objectifs Climat).